Revue Africaine de la Banque et des Assurances
(African Review of Banking and Insurance)
Volume 1, n° 1 (Janvier 2023 – January 2023), pages 25-30
www.ra-ba.net

Evolution des échanges des services financiers et d'assurance entre la RDC et la Belgique : implications pour les secteurs bancaire et des assurances congolais

André ***Nyembwe*** [*]

Résumé

Sur la période 2017-2021, la balance congolo-belge des services financiers et d'assurance a enregistré une évolution chahutée des flux. D'une hausse des exportations financières congolaises, on est passé à une baisse alors qu'on observe un assèchement des importations. Cette évolution traduit une diminution des activités bancaires entre les deux pays. Quant aux services d'assurance, on observe un approfondissement du déficit de la balance congolaise en faveur de la Belgique avec la survenance de la crise du covid-19 et une baisse du niveau des exportations sur les deux dernières années de la période. On en déduit que l'effet de la crise a redirigé la confiance des agents économiques vers les compagnies d'assurance belges au détriment des assureurs congolais, ce qui rend ces données susceptibles de fournir une indication sur l'évasion des primes d'assurance.

Mots-clés : Balance des services, Assurances, Services financiers, RDC, Belgique.
Codes JEL : F36, G21, G22

Abstract

Over the period 2017-2021, the Congolese-Belgian balance of financial and insurance services recorded a chaotic evolution of flows. From an increase in the first part of the period, Congolese financial exports declined during the second part while imports have dried up. This development reflects a decline in banking activities between the two countries. As for insurance services, the Congolese balance of payments deficit in favor of Belgium deepened with over the covid-19 crisis and the level of exports declined over the last two years of the period. This suggests that the impact of the crisis has redirected the confidence of economic agents toward Belgian insurance companies to the detriment of Congolese insurers, making these data likely to provide an indication of insurance premium evasion.

Keywords: Service balance, Insurance, Financial services, DRC, Belgium.
JEL Codes : F36, G21, G22

1. Introduction

La balance des services est une composante de la balance commerciale qui enregistre les différents flux découlant de l'échange des services entre les pays. Au-delà de l'information sur le montant des flux financiers générés par ces échanges, l'évolution de la balance renseigne également sur le niveau de la demande que les agents économiques de chaque pays adressent pour les services de l'autre pays ainsi que sur la nature des services échangés. Il devient alors possible, à travers l'analyse de la balance des services, d'observer les secteurs économiques qui sont impliqués dans les échanges ainsi qu'éventuellement l'évolution de la compétitivité les concernant.

La présente note analyse la balance des échanges bilatéraux de services entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Royaume de Belgique pour la période 2017-2021. L'attention est portée sur les services financiers et les assurances. Comme pour l'ensemble de la balance des services, celle des rubriques services financiers et assurances indique que, dans l'ensemble, la crise du covid-19 a provoqué la baisse des échanges en 2020 sauf pour les importations des services d'assurance par la RDC. On note en particulier que les importations des services financiers par la RDC deviennent étrangement nulles en 2020 et 2021.

De l'ensemble des observations faites, on déduit que la crise du covid-19 a bel et bien négativement impacté les échanges des services entre la RDC et la Belgique. Il semble y avoir une réduction de liens financiers au niveau des institutions financières entre les deux pays, les agents économiques congolais ayant de moins en moins accès aux services financiers belges. Quant au secteur des assurances, la crise semble avoir provoqué un recours accru par les résidents congolais aux services d'assurance belges, alors que l'inverse est constaté de la part des résidents belges. La problématique de l'évasion des primes d'assurance semble clairement apparaître dans ces chiffres qui peuvent alors servir d'élément d'analyse pour le

[*] Professeur d'économie à l'Université de Kinshasa et professeur invité de politique macroéconomique à l'Université Catholique de Louvain. *Contact* : nyembwea@gmail.com.
Citation : André Nyembwe, Evolution des échanges des services financiers et d'assurance entre la RDC et la Belgique : implications pour les secteurs bancaires et des assurances congolais, Revue africaine de la banque et des assurances, volume1, n° 1, janvier 2023, pages 25-30.
Remerciements : L'auteur remercie S. Songolo, T-G Kalonji, S. Mbenza ainsi qu'un réviseur anonyme pour leurs remarques, mais il reste le seul responsable des erreurs éventuelles qui subsisteraient. Cette recherche a bénéficié du soutien de l'Ambassade de la République démocratique du Congo à Bruxelles.

pilotage du secteur des assurances, notamment en matière de lutte contre cette évasion.

La section 2 ci-dessous présente les chiffres de l'évolution de la balance bilatérale des services, en particulier les rubriques des services financiers et des assurances avant de commenter leur évolution. La section 3 présente les conjectures qui peuvent découler de leur analyse. Enfin, la section 4 propose des pistes d'action pour les décideurs pour tirer profit des enseignements des faits stylisés mis en évidence.

2. Les chiffres de la balance des services : évolutions structurelle et conjoncturelle

2.1 La balance des services : déficit chronique et effets de la crise du covid-19

Sur la période 2017-2021, on peut noter que la balance des services de la RDC est structurellement déficitaire, les exportations vers la Belgique étant constamment inférieures aux importations. Jusqu'à la survenance de la crise du covid-19, les échanges des services entre les deux pays étaient sur une tendance haussière du fait des importations congolaises qui ont fortement augmenté, ce qui a accentué le déséquilibre avec un déficit commercial de plus en plus prononcé jusqu'en 2019.

Tableau 1 : Balance congolo-belge des services de 2017 à 2021 en milliers d'euros.

	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations	46863	42880	40454	30941	41547
Importations	99442	107659	125289	74323	81609
Balance des services	-52579	-64779	-84835	-43382	-40062

Source : Agence pour le Commerce Extérieur (Belgique)

A la survenance de la crise en 2020 et de la reprise en 2021, le déficit commercial s'est atténué parce que, d'une part, les exportations congolaises de services ont proportionnellement moins diminué que les importations du fait de la crise – soit respectivement -23,5% contre -40,7% en 2020 – et, d'autre part, la reprise des exportations a été plus vigoureuse que celle des importations – soit +34,3% contre 9,8% en 2021. En somme, on peut retenir que l'aggravation du déficit commercial a été interrompue suite à la crise du covid-19.

2.2 La balance des services financiers et d'assurance : effets notables de la crise du covid-19 et rétrécissement des échanges avec la Belgique

Telle que définie dans le Règlement (CE) n°184/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005, la rubrique de la balance commerciale *services financiers* comprend les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires, à l'exclusion de ceux qui sont fournis par les compagnies d'assurance-vie et les caisses de retraite et fonds de pension[1], ainsi que d'autres services d'assurance entre résidents et non-résidents. Ces services financiers sont fournis soit par des banques, des bourses des valeurs, des entreprises d'affacturage ou des entreprises de cartes de crédit et même d'autres entreprises. On y met aussi « les services fournis au titre de transactions portant sur des instruments financiers ainsi que d'autres services liés à l'activité financière comme les services-conseil et les services de garde et de gestion. » (Union européenne, 2005).

La rubrique *services d'assurance*, quant à elle, comprend les différentes formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes, et inversement. Ils sont estimés ou évalués, non pas par le montant total des primes, mais par le montant des frais de service inclus dans le total des primes. Cette rubrique couvre les assurance-vie et services des caisses de retraite et fonds de pension, l'assurance-fret, les autres assurances directes (toutes les autres formes d'assurance risques divers, telles que l'assurance-vie temporaire, l'assurance accident et maladie en dehors du cadre des régimes de sécurité sociale des administrations publiques, l'assurance du transport maritime, aérien et autre, l'assurance incendie et autres dommages aux biens, etc.), la réassurance, et les services auxiliaires (Union européenne, 2005).

Les services financiers totaux (financiers et d'assurance) en baisse

En considérant que les assurances constituent un compartiment du secteur financier dans le langage courant, on peut, dans le cadre de cette note, regrouper les services financiers et les services d'assurance de la nomenclature expliquée ci-haut sous une rubrique intitulée *services financiers totaux,* pour faciliter les commentaires et les analyses qui s'y rapportent. On va donc examiner trois sous-balances : la balance des services financiers, celle des services d'assurance ainsi que celle des services financiers totaux englobant les deux premières.

A l'instar de l'évolution de la balance des services décrite dans la sous-section 2.1, on remarque que les services financiers totaux, tant les exportations que les importations, ont très sensiblement diminué en 2020 du fait de la crise du covid-19 après que le déficit commercial a atteint un point culminant de -12 962 000 euros en 2019. Le fait que la balance des services financiers totaux devienne excédentaire en 2020 s'explique par le fait que les importations (-97,7%) ont été plus impactées par la crise que les exportations (-57,7%). Néanmoins, cette évolution est davantage dictée par celle des services financiers plutôt que celle des services d'assurance. C'est par ailleurs l'évolution divergente durant la crise, au niveau des importations pour ces deux sous-catégories, qui interpelle et suscite une tentative d'examen plus minutieux dans la section suivante.

[1] Ceux-ci sont inclus dans la sous-rubrique des services d'assurance intitulée *Assurance-vie et services des caisses de retraite et fonds de pension.*

Tableau 2 : La balance des services financiers totaux (congolo-belges) de la RDC de 2017 à 2021 en milliers d'euros.

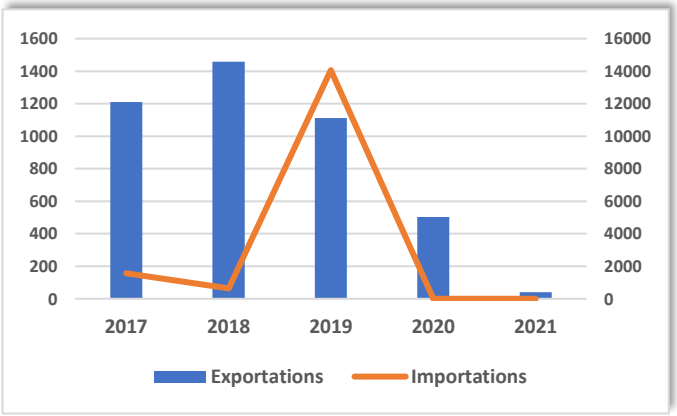
	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations					
Services financiers	1211	1458	1112	504	40
Services d'assurance	28	58	130	21	18
Services financiers totaux	1239	1516	1242	525	58
Importations					
Services financiers	1567	639	14063	0	0
Services d'assurance	111	272	141	374	119
Services financiers totaux	1678	911	14204	374	119
Balances					
Services financiers	-356	819	-12951	504	40
Services d'assurance	-83	-214	-11	-353	-101
Services financiers totaux	-439	605	-12962	151	-61

Source : Agence pour le Commerce Extérieur (Belgique)

Déclin de l'intégration financière (bancaire) entre la RDC et la Belgique

Concernant les services financiers, conformément à la figure 1, la baisse tendancielle des exportations est observable après 2018 alors que l'ensemble des échanges (exportations et importations) atteint des niveaux extrêmement faibles en 2021. Le montant nul des importations est particulièrement notable.

Figure 1 : Exportations et importations des services financiers congolaises vers et en provenance de la Belgique de 2017 à 2021 en milliers d'euros.

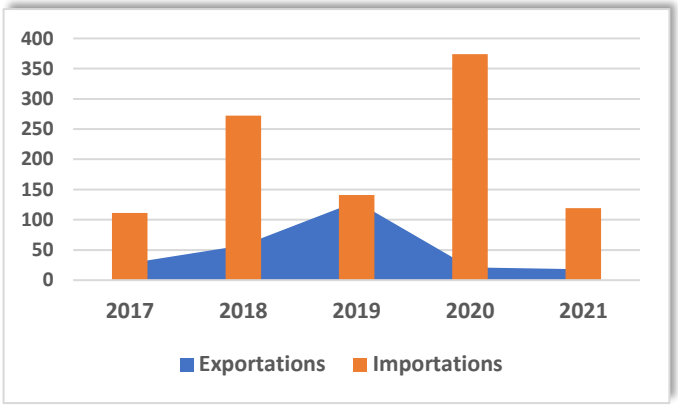


Source : Agence pour le commerce extérieur (Belgique)

Du côté des services d'assurance, deux aspects de l'évolution méritent une attention particulière. Premièrement, comme l'indique plus aisément la figure 2, les exportations des services d'assurance sont passées d'une tendance haussière à une tendance baissière à partir de 2020 avec la survenance de la crise, ce qui indique – à l'instar des services financiers – que les exportations du secteur financier congolais vers la Belgique sont toujours en perte de vitesse. Deuxièmement, on observe qu'il y a un croisement des évolutions qui s'opère durant l'année de la crise.

En effet, les exportations des services d'assurance ont baissé de – 83,9% alors que les importations ont augmenté de 165,3% en 2020. Cette évolution croisée appelle aussi à une investigation analytique pour tenter, si pas d'expliquer totalement ce phénomène, d'en tirer des enseignements pour le pilotage du secteur congolais des assurances qui vient d'être libéralisé et qui ne pourrait se développer rapidement que si, conformément à la loi ad hoc, la fuite des primes d'assurance est suffisamment jugulée.

Figure 2 : Exportations et importations congolaises des services d'assurance vers et en provenance de la Belgique de 2017 à 2021 en milliers d'euros.



Source : Agence pour Commerce extérieur (Belgique)

3. Implications pour les secteurs bancaire et des assurances de la RDC

Relations bancaires entre la RDC et la Belgique en perte de vitesse : exigences de conformité et conséquences pour les institutions financières congolaises

La diminution de l'échange des services financiers, essentiellement bancaires du reste, entre la RDC et la Belgique, appelle à des interrogations sur son origine et ses conséquences.

A la lumière de la figure 1, la baisse des exportations des services financiers, constatée de 2019 à 2021, ne semble pas principalement explicable par l'évolution du commerce des biens car les importations des biens, susceptibles de générer ces services, augmentent sur les trois années. Quant aux exportations de biens, si leur baisse qui a commencé en 2019 peut sembler justifier la tendance baissière de l'échange des services financiers, on notera d'une part qu'elles ont augmenté en 2020, ce qui n'est pas le cas des services financiers, et d'autre part, elles sont largement inférieures aux importations des biens qui n'ont exhibé aucune tendance baissière.

Cette diminution de l'échange des services financiers ne s'explique pas non plus par l'évolution du commerce des services. Comme indiqué plus haut, l'ensemble des

exportations et importations des services ont connu une baisse substantielle en 2020 du fait de la crise avant de remonter. Plus spécifiquement, on peut noter (voir tableau 1) qu'avant 2020, les importations des services étaient croissantes alors que les exportations baissaient légèrement. Cette évolution n'est en aucun cas synchrone avec celle des services financiers.

Plus interpellante est la valeur nulle des importations congolaises de services financiers en 2020 et 2021, même s'il est plus réaliste de considérer que le volume de ces services importés était si insignifiant que leur valeur peut être statistiquement assimilée à une valeur nulle. Celle-ci indique en tout cas que, statistiquement parlant, les résidents de la RDC n'auraient bénéficié d'aucun service de la part du secteur bancaire belge.

Quelle pourrait être la cause d'une part de la baisse continue des services financiers et, d'autre part, de la valeur nulle des importations de ces services ? Une des explications s'avère tout simplement être une défiance des institutions financières belges vis-à-vis des résidents et du système bancaire congolais qui se traduit par une éjection des opérations financières impliquant des flux financiers en provenance de la RDC.

Une sonnette d'alarme a été tirée par Patrick de Wolf (Trends Tendances, 2021) qui a mentionné un mouvement d'éjections ou de refus des résidents africains, en particulier de la RDC, du système bancaire belge. On enregistrait soit des fermetures de comptes, soit des refus d'ouvertures de comptes, pénalisant ainsi les probables activités économiques. Plus récemment, Robert Levy, CEO de la Trust Merchant Bank en RDC, affirmait : *« Les banques belges ne veulent rien entendre, elles clôturent les comptes de tout le monde. [...] D'un côté, vous avez un gouvernement qui vient au Congo, des missions économiques, un président de la RDC qui ne demande pas mieux que de renouer des relations avec la Belgique, et de l'autre côté, si vous essayez de faire du business, on ne vous veut plus dans la banque. On coupe les relations commerciales, mais aussi vitales.* » (Trends-Tendances, 2022).

Les raisons évoquées tiennent de la sacro-sainte conformité aux meilleures pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les banques européennes, mais les belges en particulier, évitent le risque d'être des canaux de blanchiment d'argent. Elles éjectent donc toute relation bancaire qui permettrait des mouvements de fonds issus d'activités localisées sur le territoire congolais et qui sont considérées, par définition, comme suspectes, car difficiles à contrôler. Les raisons d'une telle méfiance sont multiples et objectives, nonobstant l'absence d'une quelconque preuve judiciaire établie, car liées à des évènements tels que les révélations de type « Congo Hold-up », incriminant les liens entre l'entourage de dirigeants politiques et le système bancaire, ou encore les informations non démenties sur le paiement par une banque d'une somme d'argent pour éviter d'éventuelles poursuites judiciaires dans une affaire de détournement (Financialafrik, 2020). Concernant la Belgique en particulier, la stigmatisation du système bancaire congolais est d'autant plus matérialisée que des procédures judiciaires y ont été ouvertes contre au moins un entrepreneur et une société dans le cadre du dossier Congo Hold-up[2]. De tels évènements accroissent l'incertitude et augmentent le niveau de risque anticipé.

L'objectivité de cette méfiance tient aussi à des constats faits par des institutions spécialisées qui stigmatisent le système financier congolais en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. A titre d'exemple, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC, 2021) a récemment rendu un rapport sur le système financier congolais qui se révèle être un réquisitoire sévère. Le rapport conclut, entre autres, que : « *Les autorités compétentes de la RDC ont globalement une faible compréhension des risques de BC/FT[3] auxquels est exposé le pays. Toutefois, elles ont adopté la loi n°04/016 du 19 juillet 2004 pour encadrer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. […] Mais ce cadre juridique n'est pas adapté aux Recommandations du GAFI[4], telles que révisées en 2012, et les ressources mobilisées ne permettent pas au cadre institutionnel de produire les résultats satisfaisants* ». En outre, « *La RDC est particulièrement exposée à des risques de BC liés à l'intégration dans le système financier des produits issus de la corruption, des détournements de deniers publics, de la fraude douanière et fiscale, du braconnage, du trafic d'espèces fauniques et d'essences forestières protégées, du trafic des minéraux.*». Plusieurs réformes recommandées par ledit rapport ne sont pas encore mises en place. Il va de soi qu'une institution financière étrangère qui n'a pas de visibilité suffisante sur l'écosystème financier congolais est susceptible de développer une méfiance.

Dans le cas d'espèce, il faudrait craindre que l'attitude des banques belges fasse effet boule de neige et entraîne un mimétisme susceptible d'isoler davantage les institutions bancaires congolaises des sphères financières internationales. Cela est d'autant plus vraisemblable que la Belgique peut logiquement être considérée en Europe comme une référence en termes d'expertises diverses sur la RDC qui a été sa colonie.

Pilotage du secteur des assurances : effets de la crise et interrogations sur l'évasion des primes

Pour ce qui est du secteur congolais des assurances, l'évolution contrastée des exportations et des importations en 2020

[2] Voir dossier « Congo Hold-up » sur https://www.lesoir.be/340772/sections/congo-hold.

[3] Acronyme de « Blanchiment de capitaux/Financement du terrorisme ».

[4] Acronyme de « Groupe d'Action Financière ».

indique probablement l'existence d'un différentiel de confiance que les agents économiques ont dans le système des deux pays. En effet, on peut noter que 2020, année de la crise du covid-19, a connu une forte augmentation des importations des services d'assurance combinée à une baisse des exportations. Il apparaît donc que la crise a, face aux risques accrus qu'elle provoque, poussé les agents économiques résidents en Belgique ou en RDC à davantage recourir aux sociétés d'assurance belges et moins aux sociétés d'assurance congolaises.

Sachant que les services d'assurance sont estimés ou évalués, par le montant des frais de service inclus dans le total des primes, on en déduit que leur évolution est corrélée à celles des primes d'assurance. Et inévitablement, se pose alors la problématique de l'évasion des primes d'assurance de la RDC vers la Belgique. En effet, l'article 286 de la Loi n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des assurances dispose qu'« *il est formellement interdit de souscrire une assurance directe à l'étranger pour un risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité, situé sur le territoire national, ou auprès d'une entreprise non agréée par l'ARCA pour réaliser des opérations d'assurance en République Démocratique du Congo.» . A moins qu'il ne s'agisse de réassurance, les services d'assurance enregistrés dans les importations sont le reflet d'une évasion de primes d'assurance. On comprend que la crise du covid-19 a provoqué un bond significatif de l'évasion de primes alors qu'en même temps, le recours aux sociétés d'assurances congolaises par les agents économiques belges ou résidents en Belgique a baissé.*

On en vient à s'interroger sur l'utilité des montants des flux des importations dans le pilotage du secteur congolais des assurances. Si on considère la fiabilité des données des pays occidentaux, en l'occurrence celles des statistiques belges, celles-ci pourraient servir de jauge de l'activité internationale du secteur congolais des assurances ou comme indice d'évasion des primes d'assurance.

Dans ce dernier cas de figure, il faudrait néanmoins être conscient des implications de la méthodologie de récolte des données et des limites de l'interprétation que l'on peut en faire. En effet, les données d'importations et exportations de services sont compilées sur base des déclarations des entreprises. Les entreprises soumises à ces déclarations sont définies sur base d'une méthode d'échantillonnage. Une méthode d'extrapolation est ensuite appliquée pour obtenir les données d'importations et exportations de services disponibles sur le site web de la Banque Nationale de Belgique[5]. Comme les statistiques dépendent de la déclaration des sociétés d'assurance, on pourrait questionner sur la volonté de leurs dirigeants de déclarer intégralement le niveau des transactions alors qu'ils savent que la libéralisation du secteur s'est accompagnée d'une application de la loi sur l'évasion des primes en dehors de la RDC. En conséquence, une diminution de la valeur des importations congolaises de services d'assurance ne signifierait pas nécessairement une baisse de l'évasion de primes. Elle peut traduire aussi, au moins partiellement, une dissimulation.

4. Conclusion : que faire ?

Cette analyse des chiffres de la balance des services a débouché sur plusieurs enseignements dont les trois principaux sont : (i) la baisse des transactions financières (interbancaires) entre la RDC et la Belgique, due en partie au rejet par les banques belges des comptes bancaires dont les transactions sont générées en RDC ; (ii) le basculement d'opérations d'assurance en faveur des sociétés belges pendant l'année de la crise aigüe du covid-19 ; et (iii) l'éventuelle détection de l'évasion des primes d'assurance de la RDC vers la Belgique.

L'éjection des résidents ou des activités générées en RDC du système bancaire belge est de nature à affecter négativement le développement des échanges commerciaux et le bien-être de nombreux Congolais. Si des raisons objectives justifient la méfiance à l'international vis-à-vis du système bancaire congolais, il semble peu justifiable néanmoins de reporter ladite méfiance sur tout agent économique résidant ou opérant en RDC. Dans la mesure où cela relève d'une application discrétionnaire d'un principe de précaution et non d'une obligation légale, les autorités congolaises en charge des finances et du commerce extérieur devraient travailler de concert avec les autorités belges pour aller vers une application plus mesurée des règles de conformité, avec plus de discernement, par les institutions financières belges.

Parallèlement, les autorités congolaises compétentes devraient surtout donner des gages sérieux d'application des recommandations pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A titre d'exemple, viser une amélioration des résultats de l'évaluation faite avec le Groupe d'Action Financière serait un objectif opérationnel très aisé à comprendre par les acteurs de la finance au niveau international. Le risque d'une mise au ban de la finance internationale de manière plus sévère n'est que trop important et peut-être imminent.

Quant au secteur des assurances, il s'agit d'abord de la prise de conscience qu'il faudrait établir et consolider la réputation de qualité et de fiabilité des sociétés d'assurance congolaises. Cela minimiserait les risques de défiance vis-à-vis des sociétés congolaises d'assurance à la survenance d'une crise majeure provoquant la recherche de plus de sécurité.

En outre, l'autorité de régulation du secteur des assurances peut prendre en compte les chiffres de la balance des services d'assurance comme indicateurs pour jauger l'évolution de

[5] Détails de méthodologie obtenus de la Banque Nationale de Belgique.

l'activité et l'éventualité d'évasion des primes. La multiplicité d'interprétation de l'évolution de la valeur desdits services ne change rien au fait qu'il s'agit d'une source d'information à concilier avec d'autres pour améliorer la prise de décision.

5. Références bibliographiques

ACE (2022), Les relations commerciales de la Belgique et la République démocratique du Congo, Note bilatérale, janvier 2022, Agence pour le Commerce Extérieur.

Financialafrik (2020), *RDC :* interrogations autour des 35 millions USD retournés par Thierry Taeymans au Trésor public, article de presse consulté le 28 septembre 2022 à 12h30. Lien : https://www.financialafrik.com/2020/03/31/rdc-interrogations-autour-des-35-millions-usd-retournes-par-thierry-taeymans-au-tresor-public/.

GABAC (2021), Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : République démocratique du Congo. Rapport d'évaluation mutuelle, Avril 2021.

Trends-Tendance (2021), « Banques et marchés africains : pourquoi une telle méfiance ? », article de presse en ligne consulté le 14 juillet 2022 à 16h29. Lien : https://trends.levif.be/economie/politique-economique/banques-et-marche-africain-pourquoi-une-telle-mefiance/article-opinion-1434477.html.

Trends-Tendances (2022), "Les banques belges coupent les liens commerciaux et vitaux entre la Belgique et le Congo", article de presse en ligne consulté le 8 juillet 2022 à 18h54. Lien : https://trends.levif.be/economie/entreprises/les-banques-belges-coupent-les-liens-commerciaux-et-vitaux-entre-la-belgique-et-le-congo/article-normal-1574185.html.

Union Européenne (2005), Journal officiel de l'Union Européenne, L35, 48ème année, 08 février 2005.

6. Annexe

Tableau 3 : Exportations et importations de biens par la RDC vers et de la Belgique en millions d'euros de 2017 à 2021.

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Exportations	227,1	164,6	79,5	99,9	84,9
Importations	375,6	344,6	321	372,1	373,3

Source : Agence pour le Commerce Extérieur, notamment ACE (2022)